

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2019

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	4
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite.....	4
C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	5
1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations	5
2) La présentation du parcours professionnel.....	5
3) L'entretien-discussion.....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	6

I. Les règles des épreuves d'admission

A) Le rappel des épreuves

Selon l'article 7 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle comporte deux épreuves d'admission. Les épreuves d'admission sont les suivantes :

1° une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures ; coefficient 2) ;

2° un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat, en particulier ses capacités à assurer la transmission de ses connaissances relatives à son métier et à sa spécialité, ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle (durée : 30 minutes ; coefficient 1).

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. (durée de l'exposé du candidat : 5 à 10 minutes de présentation maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogés sur les missions et l'organisation du ministère de la culture et de la communication ainsi que sur les droits et obligations des fonctionnaires.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, dont les rubriques sont listées en annexe du présent arrêté, qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

(...).

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Benoît DELCOURTE, conservateur du patrimoine, adjoint à la filière sculpture, centre de recherche et de restauration des musées de France.

Membres de ce jury :

- Madame Anne-Marie ABRARD, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité « relieur », restauratrice de documents graphiques, Archives nationales d'outre-mer ;

- Monsieur Patrice CADET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des végétaux, spécialité « végétaux », jardinier, château de Pau ;

- Monsieur Thierry CHOQUET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre-décorateur », peintre-décorateur, musée du Louvre ;

- Madame Isabelle DA LAGE, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », responsable mission formation, Mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie, site de Paris ;

- Monsieur Christian GENTY, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « audiovisuel », professeur de photographie, école nationale supérieure d'art de Paris-Cergy ;

- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », chargée de mission coordination des travaux muséographiques et expositions temporaire, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration du sujet et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 3 mai au 7 juin 2018
Date de l'épreuve écrite	Le 4 décembre 2018
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 5 octobre 2018 au plus tard
Dates des épreuves orales	Les 10 et 17 décembre 2018
Date de la réunion d'admission	Le 17 décembre 2018

B) L'épreuve écrite

Le sujet proposé par le jury aux candidats était : « *Au cours de votre activité professionnelle, vous avez été amené(e) à collaborer avec divers intervenants (collègues proches, techniciens d'art d'autres spécialités, conservateurs, artistes, prestataires privés...). Vous témoignerez d'une expérience particulière faisant apparaître les éventuelles difficultés rencontrées, l'apport spécifique de chacun pour la réussite du projet ainsi que l'enrichissement professionnel et personnel que vous en avez tiré.* »

Le jury ne saurait trop conseiller aux candidats de bien lire et de bien répondre au sujet proposé. En effet, chaque terme ayant été pesé et questionné par les membres du jury, ceux-ci s'attendent à ce que le sujet soit traité dans sa totalité. Ici c'est donc l'évocation d'une expérience particulière et bien significative qui était demandée avec une mise en perspective des bénéfices réciproques des différents intervenants. Sans a priori, le jury s'attendait à des expériences aussi bien positives que négatives si celles-ci avaient été bien expliquées en retraçant les raisons d'un éventuel échec et bien entendu les conclusions qui en auraient été tirées par le candidat. Le jury n'attendait donc pas une liste de généralités : les candidats ayant opté pour ce choix ont été pénalisés.

Le jury regrette l'absence de réelles difficultés rencontrées, relatées et dépassées et de mise en perspective de l'exemple abordé avec les missions ou la profession du candidat.

De façon générale, comme évoqué dans les précédents rapports du jury, un effort est à mener sur l'orthographe et la grammaire. De plus, certaines copies présentaient de réels problèmes de constructions et de plans.

La question de la gestion du temps est également importante : le candidat doit pouvoir rendre sa composition entièrement terminée (avec une conclusion) dans le temps imparti. Certaines copies inachevées dénotaient d'une carence sur ce point.

C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de RAEP, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations

Le jury remarque que les dossiers de RAEP étaient globalement bien rédigés. Il attire encore une fois l'attention des candidats sur l'orthographe et la nécessaire construction de ce dossier qu'ils doivent anticiper et bien préparer puisqu'il sert de base pour les questions lors de l'entretien oral.

Afin de remplir ce dossier de façon pertinente, le candidat ne doit pas s'empêcher de s'inspirer du Répertoire Interministériel des Métiers qui demeure une base pour la connaissance des métiers du ministère.

La « lettre » en fin de dossier de RAEP présentant les motivations du candidat ne doit pas être une redite de son expérience évoquée dans le dossier. Elle doit présenter ses ambitions et mettre en perspective le candidat avec le grade auquel il souhaite accéder.

2) La présentation du parcours professionnel

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter son parcours professionnel. Ce temps doit être exploité dans sa totalité, trop de candidats faisant une présentation beaucoup trop courte, parfois inférieure à 5 minutes, laissant mécaniquement plus de temps au jury pour des questions.

Pour l'épreuve orale, cette présentation est la seule partie que le candidat peut parfaitement maîtriser : il faut donc bien la préparer en amont afin d'orienter ensuite les questions du jury sur des points que le candidat aura pris le souhait de réviser afin de pouvoir se mettre en valeur.

Comme pour la « lettre de motivation », cette présentation ne doit pas être une redite du dossier de RAEP que le jury aura déjà lu. Tout en présentant son parcours, elle doit insister sur les qualités du candidat, ses motivations et aussi sa projection en tant que professionnel dans le grade de technicien d'art de classe exceptionnelle.

3) L'entretien-discussion

Le jury conseille aux candidats, quand cela est possible, de répondre de manière développée aux questions afin de préciser une opinion ou d'étayer un propos. Mais à l'inverse, le candidat devra également mesurer la longueur de ses réponses afin de laisser au jury la possibilité de lui poser toutes les questions qu'il souhaite.

Trop de réponses imprécises, incertaines ou erronées dénotent d'un manque de curiosité voire d'ouverture d'esprit en dehors des missions précises du candidat. Le monde des métiers d'art doit être connu des candidats.

4) Les remarques générales sur l'oral

De manière globale, le niveau des candidats de cette session est apparu moyen. De plus, face à certaines incertitudes ou confusions dans les réponses de certains candidats, le jury leur conseille de mieux maîtriser les exemples donnés lors de leur présentation ou des échanges.

Enfin, le jury rappelle que le champ des thèmes devant être connus par les candidats est rappelé dans l'arrêté d'organisation des épreuves de cet examen professionnel du 2 septembre 2013 cité précédemment.

Aussi les questions sur le ministère de la culture, les directions auxquelles sont rattachés les établissements des candidats ou encore de manière générale la filière des métiers d'art ne devraient poser aucun problème, ce qui ne fut pas toujours le cas.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 7.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	13	6	6	3
Femmes	9	9	8	4
Total	22	15	14	7

Seuil d'admission : 12 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,66 à 15,5 sur 20.

Les 7 lauréats sont issus des métiers et des spécialités suivants :

- 1 lauréat des métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, spécialité « multimédia »,
- 1 lauréat des métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, spécialité « photographe »,
- 1 lauréat des métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, spécialité « spécialiste de l'image et du son »,
- 1 lauréat des métiers de la céramique, spécialité « céramique »,
- 1 lauréat des métiers de la présentation des collections, spécialité « éclairagiste »,
- 1 lauréat des métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents »,
- 1 lauréat des métiers du textile, spécialité « tapissier en décoration ».

Monsieur Benoît DELCOURTE
Président du jury